PLUi Habitat Déplacements
Un espace de vie à inventer

GRAND CHAMBÉRY
l'agglomération

Règlement Graphique

La Motte-Servolex

Secteur Urbain

Pour enquête publique

Modification n°5 : vu pour être annexé à la délibération de novembre 2025

ECHELLE : 1/15 500

0 200 400 Mètres

N

▭ Communes

Cadastre

- ▭ Parcelles
- ■ Bâti

Eléments patrimoniaux, environnementaux et paysagers

- ⊕ Arbre remarquable
- ◆ Bâtiment susceptible de changer de destination
- ◆ Bâtiment susceptible de changer de destination vers de l'hébergement et des établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale
- ◆ Bâtiment susceptible de changer de destination vers les autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire
- ◆ Bâtiment susceptible de changer de destination vers les commerces et les activités de service
- ▲ Chalet d'alpage susceptible de changer de destination
- ● Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- ■ Bâtiment agricole
- ●●● Alignement d'arbres et haies à préserver
- — Linéaire commercial
- — Linéaire d'activités
- — Linéaire commerces de détails
- — Règle d'alignement des constructions
- - - Tracé de principe pour cheminement piéton
- — Tracé de principe pour cheminement cyclable
- — Tracé de principe pour cheminement cyclable à créer
- ··· Voies, chemins, transport public à conserver ou à créer (L123-1-5 6)
- ▭ Ensemble paysager d'interêt
- ▭ Ensemble urbain d'intérêt
- ▭ Espace Boisé Classé
- ▨ Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- ▨ Zones humides
- ▲ Hauteur maximale

Secteurs paysager à protéger

- ▨ Espaces écologiques et paysagers au sein de l'espace urbain
- ▨ Boisements à enjeux écologiques hors zone urbaine
- ▨ Ripisylves

Secteurs de projets

- ▨ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- ▨ Périmètre en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG) avec une durée maximale de 5 ans à partir de la date inscrite
- ▦ Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
- ▨ Emplacement réservé (ER)

Secteurs de risque

- ▭ Aléa fort identifié au PIZ
- ▭ Aléa moyen ou faible identifié au PIZ
- ▨ Aléa fort identifié au PPR
- ▨ Aléa moyen ou faible identifié au PPR
- ▤ Aléa moyen ou faible identifié au PIZ complémentaires
- ▭ Aléa fort identifié au PIZ complémentaires
- ▨ Secteur soumis à condition spéciale de constructibilité au titre du R.151-34 du code de l'urbanisme | Secteur soumis à condition spéciale au titre du R.151-34 du Code de l'urbanisme en attente d'étude de risque
- ▦ Risque technologique identifié

Zonage

- ▭ Zonage

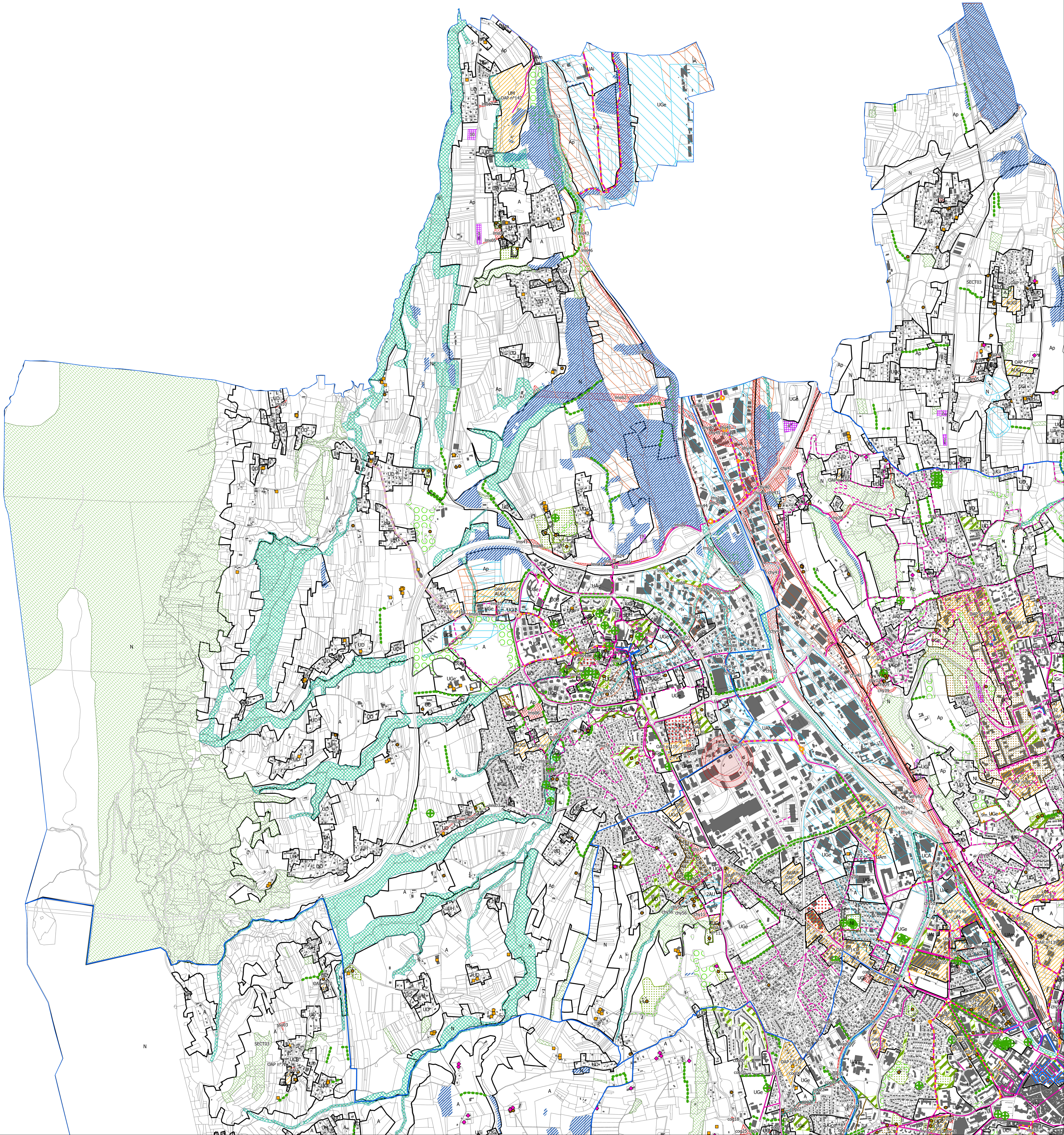
UAm
Ap
UM
OAP n°142
lms17
UAi
2AU
UGe
lms53
N
A
UD
UH
lms04
lms05
lms43
lms46
lms33
lms62
Nc
SECT03
UGi
OAP n°74
AUGi
OAP n°75
son03
son04
son05
son06
chy41
chy40
chy45
chy44
chy46
chy43
lms45
lms44
lms28
lms27
lms26
lms39
lms63
lms41
lms40
lms42
lms24
lms23
lms25
OAP n°115
chy10
chy28
chy27
chy04
chy21
UGd
UAc
lms61
lms60
lms37
lms50
lms36
lms49
lms51
lms38
OAP n°163
AUGc
lms35
UGi1
OAP n°164
lms14
UGce
lms06
lms13
OAP n°121
lms34
lms58
lms57
lms56
lms03
lms02
lms01
OAP n°73
ssu03
OAP n°72
ssu02
UCB
AUG
SECT04
lms64
lms15
lms47
lms11
lms12
lms54
lms59
lms07
lms31
lms19
lms08
lms22
lms21
lms52
lms48
chy61
chy60
chy51
UAm2
UAt
OAP n°120
OAP n°119
lms66
lms65
lms30
lms29
lms16
lms09
OAP n°162
chy13
chy73
OAP n°104
chy35
chy71
chy70
AUAi
OAP n°103
chy69
chy68
chy56
chy11
OAP n°113
OAP n°159
chy40
chy12
chy09
chy39
OAP n°110
OAP n°154
UC
AUGd
chy32
OAP n°160
OAP n°112
9m
chy62
OAP n°102
chy23
UCA
chy64
OAP n°105
chy58
chy37
chy38
chy52
OAP n°140
UM
OAP n°139
chy63
chy67
chy65
chy66
OAP n°153
chy26
OAP n°147
UEA
chy06
chy05
chy03
chy17
cog08
cog28
R+1
R+2
R+3+A
R+2+A
OAP n°116
OAP n°107
R+4+A
OAP n°111
chy18
cog13
chy15
chy16
cog07
OAP n°117
cog09
cog10
cog03
cog06
cog15
cog22
cog14
cog17
cog18
cog25
cog26
cog23
cog16
chy42
OAP n°152
chy30
chy33
chy34
chy59
PSMV
NI